
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE
2015-2016-2017

Entre

**L'État (Ministère de la Culture et de la Communication – Dac-OI Direction
des affaires culturelles - Océan Indien)**

et

La Commune de Saint-Pierre



Contrat Territoire Lecture 2015-2016-2017

Entre l'État (Ministère de la Culture et de la Communication) représenté par le Préfet de la Région Réunion, Préfet de la Réunion, et par délégation par le Directeur Régional des Affaires Culturelles océan Indien.

Ci-après dénommé « l'État » ;

Et

La Commune de Saint-Pierre - Hôtel de Ville BP 342 - 97448 Saint Pierre Cedex - représentée par son Sénateur-Maire, Michel FONTAINE, en exercice, dûment habilité à cet effet par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014 (affaire 1/2),

Ci-après dénommée « La collectivité » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule

L'État: le dispositif CTL et sa mise en œuvre dans le département de la Réunion

La ministre de la culture Fleur Pellerin a rappelé l'importance des bibliothèques publiques lors des assises qui se sont tenues le 08 décembre 2014. Les bibliothèques qui constituent l'un des deux premiers réseaux culturels en France se trouvent actuellement confrontées à une série d'interrogations sur leurs missions et leur avenir : fréquentation globale en stagnation, difficultés persistantes à toucher certains publics, évolutions des pratiques liées aux mutations numériques, impact de la réforme territoriale sur l'organisation des réseaux, etc.

Considérant l'enjeu que représente la lecture sur le plan social, culturel et économique, il convient de lui donner toute sa place dans une politique globale de développement du territoire. Dans ce contexte, l'État a fait le choix de proposer aux acteurs du secteur (en premier lieu, les collectivités territoriales et les professionnels des bibliothèques mais aussi les milieux associatifs) un nouveau cadre de partenariat dont l'objet principal est d'assurer le développement de la lecture et de l'accès aux usages numériques de la culture, en adaptant les outils et les services.

Ce dispositif prend le nom de **Contrat territoire Lecture**.

Dans le contexte du département de la Réunion où l'illettrisme persiste (116 000 personnes), avec un taux de chômage de 30 % et touchant particulièrement les jeunes (60 %) ; la question de l'accès à l'information, de la culture de l'apprentissage tout au long de la vie, de la compréhension des enjeux pour mieux agir en société doit être au cœur de toute stratégie de développement. Le dispositif Contrat Territoire Lecture offre à une collectivité l'opportunité de rendre lisible et visible sa politique de développement de la lecture publique, de cultiver un partenariat efficace autour de projets par le croisement des politiques, enfin dans un contexte d'effort budgétaire, de renforcer et de mutualiser des moyens d'action en faveur des publics.

La Commune de Saint Pierre

La ville de Saint-Pierre mène une politique culturelle et littéraire forte et ambitieuse. Elle a été la première ville à se doter d'une véritable médiathèque, inaugurée en 1981 par le président de la république M. François Mitterrand. Depuis, 4 bibliothèques annexes ont vu le jour et d'autres sont en projet. Elle s'est également dotée dès 1993 d'un bibliobus, qui aujourd'hui dessert les écoles et sillonne les quartiers ne disposant pas de bibliothèque annexe.

Toujours pionnière, Saint-Pierre a également mis en place le 1^{er} salon du livre international de la Réunion en 2013 : Athéna, dont le thème était « le vivre ensemble ». Cette manifestation grand public a attiré plus de 15000 visiteurs sur 3 jours.

Forte de ce succès, la ville de Saint-Pierre a décidé de pérenniser cet événement et met en place une 2^{ème} édition d'Athéna sur le thème des « mutations du monde » qui aura lieu du 08 au 11 octobre 2015.

Ce « Contrat Territoire Lecture » a fait l'objet d'un travail préparatoire entre les services de l'État (Direction des affaires culturelles-Océan Indien) et ceux de la collectivité.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements et les contributions de chacune des parties dans leurs champs d'interventions respectifs dans le cadre de ce nouveau dispositif, ainsi que les modalités de collaboration et d'échanges au cours des 3 années du partenariat.

Le Contrat territoire lecture de Saint Pierre a pour ambition de rendre la culture et particulièrement l'accès à la lecture et au plaisir de lire accessible à un plus grand nombre. Il cible des actions innovantes et attractives développées à partir de la médiathèque et vise particulièrement à assurer la pérennisation d'une manifestation culturelle sur le territoire de Saint-Pierre ciblant les écoles et le grand public.

Cette manifestation, festive, populaire et littéraire présente tous les acteurs du livre, au niveau local, régional et national : auteurs, illustrateurs, éditeurs, diffuseurs, libraires, journalistes, bibliothécaires, conférenciers, enseignants...

La littérature sera au centre de toutes les attentions pendant ces 4 jours.

Article 2 : Éléments de diagnostic territorial

Saint-Pierre fait désormais partie des 60 communes les plus peuplées de France.

En 2012, d'après le recensement de l'INSEE la commune comptait 80 823 habitants, ce qui en fait la troisième commune la plus peuplée de la Réunion après Saint-Denis et Saint-Paul.

Le taux de chômage des 15-64 ans était de 37,7%.

43% de la population non-scolarisée de plus de 15 ne possédait aucun diplôme.

Dotée d'un centre ville développé et attractif, Saint-Pierre est souvent considérée comme la deuxième ville de La Réunion après Saint-Denis.

On trouve sur le territoire 42 écoles, 8 collèges et 4 lycées ainsi que la présence de certaines filières de l'Université de la Réunion.

Article 3 : Les grands axes du Contrat Territoire Lecture :

Lors de leur mise en place en 1998 les Contrats Ville Lecture puis les Contrat Territoire Lecture ont suggéré plusieurs axes stratégiques, parmi lesquels :

- -« une politique du livre en direction de la petite enfance »

- -« une action en direction des établissements scolaires »
- -« l'organisation d'évènements locaux et régionaux autour du livre »
- -« une participation renforcée des écrivains »
- -« l'organisation de formations »

1- Le salon du livre de Saint-Pierre reprend ces différentes suggestions puisqu'il s'articule autour de 4 grands axes :

- la petite enfance
- le public scolaire
- faire du livre un évènement festif
- promouvoir la littérature locale
- consolider les compétences professionnelles

Les actions s'organisent autour d'une grande manifestation qui aura lieu du 07 au 11 octobre aux jardins de la plage sous forme de « village », sur la commune de Saint-Pierre.

Le salon Athéna 2015 aura pour thème « les mutations du monde : enjeux géopolitiques, sociétaux et environnementaux ». (Voir programme en annexe)

2- Autres actions menées en 2015 et renouvelées en 2016

- Lire en short

Du 17 au 31 juillet 2015, « Lire en short » la grande fête du livre pour la jeunesse a rassemblé plus de 300 000 enfants, adolescents et parents lors de 1600 évènements partout en France.

A Saint-Pierre, diverses manifestations ont été organisées, l'opération sera renouvelée en 2016 :

* à la médiathèque et dans les bibliothèques annexes : contes, kamishibaï, contes numériques, ateliers autour du livre ...

* « Bibliobus à la plage » : le bibliobus de la ville, garé toute la journée sur la plage de Saint-Pierre proposera de la lecture, des jeux, des ateliers et contes numériques

- La semaine de la langue

Avec l'opération « dis-moi dix mots » du 14 au 22 mars.

La médiathèque a accueilli l'association Slamlakour pour une session slam poésie autour de « dis-moi dix mots que tu accueilles », avec un atelier le matin et une scène ouverte l'après-midi.

Pour l'édition 2016, la médiathèque participera en collaboration avec des associations et les bibliothèques annexes.

- Le numérique

Entrée dans le numérique depuis 2013 la Médiathèque propose à ses usagers des outils tels que des liseuses et des tablettes.

* La section adultes offre à ses lecteurs la possibilité d'emprunter une liseuse électronique, pour une durée de 3 semaines, pré-chargée essentiellement avec des nouveautés littéraires et des titres du domaine public. 20 liseuses sont à la disposition du public, ainsi qu'environ 200 titres.

3 tablettes Samsung sont en libre accès et proposent des applications « presse » locale et nationale : le JIR, Le Monde, Le Point, L'Express etc.

* La section jeunesse également met à la disposition de ses jeunes lecteurs 3 tablettes Samsung avec des applications gratuites : jeux et contes.

Pour 2016 il est prévu l'acquisition de 6 Ipad, offrant plus de possibilités techniques. La section mettra également en place d'autres animations autour du numérique.

Article 4 : Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la présente convention.

L'État et la collectivité s'engagent conjointement à :

- Préparer un diagnostic approfondi des forces et faiblesses du territoire dans le domaine du développement de la lecture qui permettra un pilotage fin et un rééquilibrage annuel du plan d'action proposé ;
- Établir ce diagnostic d'ici à la fin du mois de décembre 2015 ;
- Assurer le pilotage commun du plan d'actions qui sera révisé annuellement, annexé à la présente convention ;
- Préparer conjointement la liste des partenaires et associations sur le territoire susceptibles d'intervenir dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action, liste qui viendra en annexe de la présente convention ;
- Assurer une réunion de pilotage annuelle du projet avec les partenaires listés ;
- Assurer trois mois au moins avant le terme de la convention la tenue d'une réunion de bilan et d'évaluation avec les partenaires listés.

L'État s'engage à :

- Apporter son soutien technique en terme de conseil à la collectivité ;
- Assurer le versement des crédits déterminés en fonction de l'évaluation annuelle ;
- Assurer la communication et la diffusion des bilans annuels d'évaluation ainsi que de la synthèse finale ;
- Assurer la modélisation des expériences, leur mise à disposition et leur suivi pendant deux ans après l'échéance de la présente convention.

La collectivité s'engage à :

- Compléter le cas échéant son dossier à la demande de l'État (pièces administratives complémentaires, documents d'information complémentaires) ;
- Déposer des évaluations de l'opération auprès de l'État et de la DRAC Réunion, en année deux (2) et trois (3) du partenariat, afin de garantir la poursuite et l'éventuelle réévaluation de l'aide de l'État ;
- Transmettre des bilans et évaluations honnêtes et annuels, mais aussi un bilan global à l'issue des trois (3) ans de l'opération ;
- Envoyer sur demande des éléments de suivi en année 4 et 5 du projet afin de garantir la mise en jour des éléments modélisés par l'État.

Article 5 : Évaluation

Une évaluation du Contrat Territoire Lecture sera réalisée chaque année par la collectivité, avec le cas échéant mise à jour ou réévaluation du programme d'actions. Le rapport d'évaluation, transmis à l'État, devra être nourri d'éléments concrets et chiffrés, mais aussi d'éléments qualitatifs sur l'impact du programme d'actions mis en œuvre.

Une synthèse globale des trois années sera proposée par la collectivité, avec une portée prospective envisageant la pérennisation du projet sur les années suivantes.

Enfin, ces éléments pourront être complétés d'informations de suivi sur demande de l'État pendant deux années après l'échéance de la convention.

Article 6 : Conditions financières

L'État, représenté par la DAC-OI et la Collectivité s'engagent financièrement en vue de la mise en œuvre du contrat territoire lecture.

La mairie s'engage à hauteur de 25 000 euros pour l'année 2015.

La DAC-OI s'engage à hauteur de 15 000 euros pour l'année 2015.

Le dispositif sera reconduit dans les mêmes termes financiers pour 2016 et 2017.

Article 7 : Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans.

Elle peut être prolongée, avant son terme, par voie d'avenant. Au-delà, une nouvelle convention devra être conclue.

Article 8 : Exécution de la convention

Toute modification ne pourra être prise en compte qu'après la signature d'un avenant par les parties. Cet avenant devra notamment déterminer les modifications apportées à la convention.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres et une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 9 : Contentieux

En cas de différend entre les parties, celles-ci s'engagent à se réunir aux fins de conciliation dans les quinze (15) jours qui suivent l'exposé du différend, lequel aura été porté par l'une des parties à la connaissance de l'autre au moyen d'une lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de désaccord persistant, la présente convention sera interrompue.

Les éventuels litiges résultant de l'exécution de la présente convention sont de la compétence du tribunal administratif de Saint Denis.

Programme de la manifestation ATHENA

- Elle débutera par une matinée professionnelle le mercredi 07 octobre 2015 qui réunira 2 auteurs jeunesse nationaux : Thierry Dedieu et Rascal, 1 auteur jeunesse local : Guillaume Bernardin et une psychologue pour enfants : Laetitia Murat.

Le thème sera « le rapport texte/images dans l'album jeunesse ». Les professionnels du livre locaux seront conviés : bibliothécaires, libraires, associations etc.

- Les 2 premières journées (jeudi 08 et vendredi 09 octobre) seront consacrées au public scolaire et à la petite enfance.
50 classes sont attendues : écoles élémentaires, collèges et lycées, elles rencontreront les auteurs présents après avoir été préparées par le personnel de la médiathèque.
D'autres viendront en parcours libre sur le village.
Tout au long de ces 2 journées, des spectacles seront organisés pour tout public, d'autres seront destinés à la petite enfance, les crèches notamment avec un partenariat avec le CCAS.
2 espaces seront consacrés aux activités manuelles : 1 atelier de scrapbooking et 1 atelier de travaux manuels, qui accueilleront des classes pré-inscrites.
- Les 2 journées suivantes (samedi 10 et dimanche 11 octobre) seront consacrées au grand public.
 - Des espaces « 1 heure avec » où le public pourra écouter les auteurs invités, chaque auteur présentera un thème particulier.
 - Des espaces « dédicaces » où le public pourra se faire dédicacer un livre par l'auteur présent, il s'agira essentiellement des nouveautés littéraires.
 - 3 tables rondes seront organisées, avec pour thème les 3 enjeux des mutations du monde : géopolitiques, sociétaux et environnementaux
 - Des animations tout au long de la journée
 - Des conférences qui auront lieu en soirée

Les libraires, associations, éditeurs... seront présents tout au long de cette manifestation et proposeront également des rencontres et animations.

Fait à Saint-Pierre, en quatre exemplaires originaux, le 04 NOV, 2015 2015

Pour l'État
Le ministère de la Culture et
de la Communication



Préfet de région
Par délégation
Le directeur des affaires culturelles Océan - Indien

Pour la commune de Saint Pierre
Le sénateur-Maire



Michel Fontaine